

STAGE TRMD Lycée

SNES-FSU
Académie de Lille

Préparation de la rentrée 2022 : (Re)prendre la main et la parole en CA



31 lundi
janvier 2022

9h - 17h

LENS
Lycée Condorcet
25 Rue Etienne Dolet

Les dotations des établissements scolaires arriveront vers la mi-janvier ; elles conditionnent les choix pédagogiques et les créations et suppressions de postes pour l'année suivante.

- Comment peser sur le Conseil d'administration pour faire entendre la voix des personnels ?
- Comment agir avec les collègues en toute transparence et organiser la mobilisation en cas de suppressions ou de compléments de service ?

Il est essentiel que dans tous les CA, les élus maîtrisent le fonctionnement de ces documents, outils, méthodes et soient prêts à intervenir pour dénoncer l'insuffisance des dotations ou les choix de répartition présentés par les chefs d'établissement ou pour faire des contre-propositions.

Il est donc primordial de pouvoir appréhender les questions suivantes :

1. Quels outils pour préparer le CA consacré au TRMD ?
2. Quels effectifs prévisionnels ? Comment sont-ils calculés ?
3. Qu'est-ce que le H/E ? Qu'est-ce que la dotation à la structure ? Comment est calculée la DHG ?
4. Comment ventiler les HER ? Combien d'HER ? Comment sont-elles calculées ?
5. Quelles options sont ouvertes, supprimées, maintenues dans mon lycée en cycle terminal ?
6. Quelle évolution des effectifs pour la voie technologique ?
7. Quid des nouveaux enseignements ?

Ce stage s'adresse aux collègues qui enseignent en lycée.

Le congé pour formation syndicale est ouvert à tous les personnels, titulaires et non-titulaires, adhérent.es ou pas (même si le SNES-FSU ne prend en charge les frais de déplacements que pour ses adhérents).

L'autorisation d'absence est de droit, sur le temps de service et sans rattrapage des cours.

N'hésitez pas à vous inscrire à plusieurs d'un même établissement !

Pour participer à ces stages : il faut vous inscrire auprès du SNES (voir ci-dessous).

La demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de votre établissement au plus tard 1 mois avant la date du stage ([modèle sur le site](#)).

⚠ En raison des conditions sanitaires, le port du masque sera obligatoire et la distanciation respectée.

